



**Rapport du
CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 26 Janvier 2021 à 18h30**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL

Procès-verbal de la réunion du 16/12/2020

Il est proposé aux membres présents d'adopter le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion précédente est **adopté à l'unanimité**

**1 – DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE : DESIGNATION D'UN NOUVEAU
REPRESENTANT DANS PLUSIEURS COMMISSIONS**

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à la démission de Mme Marie-Thérèse VERCHEL, conseillère municipale, il convient procéder à la désignation de nouveaux représentants dans les commissions où elle siégeait.

Les commissions sont les suivantes :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

- 1 suppléant : Mme Paula MANCEL

COMMISSION AUX ADJUDICATIONS :

- 1 suppléant : M. Aurélien MOREAU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS, AIDE SOCIALE, LOGEMENTS) :

- 1 membre du conseil municipal : Mme Claudine MEUNIER

COMITE DES FETES :

- 1 membre du conseil municipal :

ASSOCIATION CULTURELLE DE SENONCHES :

- 1 membre du conseil municipal : Mme Sylvie DEPONDT

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE :

- 1 représentant du Maire : M. Jérôme QUINET

2 – CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE RUE DES VALLEES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un projet d'agrandissement du réfectoire de l'école maternelle est envisagé car le réfectoire actuel n'est pas le plus adapté pour faire manger les enfants durant la pause méridienne (pièce petite ce qui rend les déplacements du personnel de cantine compliqué et pièce très bruyante).

En parallèle à cet agrandissement, il est jugé opportun de créer un préau permettant ainsi un nouvel espace extérieur laissant la possibilité aux enfants de sortir durant les temps de récréation malgré la météo, car actuellement en temps de pluie, les enfants ne peuvent pas sortir et sont obligés de rester dans le hall de l'école maternelle.

Le coût prévisionnel de ce projet serait d'environ 250 000€ et idéalement les travaux pourraient débuter durant les vacances d'été 2020.

Afin d'être accompagnée dans la réalisation de ce projet, la commune a lancé, le 10 janvier dernier, une consultation auprès de trois cabinets d'architecture.

Une réponse était demandée pour le 20 janvier 2021.

Deux cabinets ont fait une proposition :

- Atelier d'architecture OSTINATO
Proposition d'honoraires : Taux de rémunération fixé à 13,17 % HT du montant HT des travaux
- Cabinet d'architecture F.GAU
Proposition d'honoraires : Taux de rémunération fixé à 11 % HT du montant des travaux HT.

La proposition de cabinet F.GAU étant la mieux disante, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier la mission de Maitrise d'œuvre de ce projet au cabinet d'architecture F.GAU.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à faire toutes les demandes de subventions nécessaires auprès des différents partenaires financiers (Etat, Région, Département) permettant le financement au taux maximum de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

3 – CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DES ANCIENNES HALLES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 mars 2016, le conseil municipal a validé le projet d'aménagement des espaces publics du centre-bourg.

Simultanément à ce projet, la commune a souhaité s'engager dans une stratégie de revitalisation de son centre-bourg pour les 20 à 25 prochaines années, soutenue financièrement par l'Etat, le Département, la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Une étude de revitalisation du Centre-bourg, visant à doter la commune d'un plan d'action pour renforcer son attractivité, a donc été menée par le cabinet Codra faisant évoluer le projet initial des travaux envisagés.

Des actions de concertation avec les habitants, les commerçants et les élus ont identifié trois axes prioritaires :

- La requalification des espaces publics.
La tranche ferme est terminée, les travaux de la Tranche Optionnelle 1 vont débuter.
- Une opération « Ravalement de façades » sur la rue principale
- Et la réhabilitation et l'ouverture du bâtiment des halles (ancienne Mairie) qui constitue le projet phare de requalification du bâti et la création d'une centralité.

La requalification et l'ouverture de ce bâtiment visent à organiser une véritable place des Halles et à tisser un nouveau lien avec le château/Musée.

Ouvrir les halles permettrait de resserrer le périmètre du marché en privilégiant l'installation des étals alimentaires sous les halles et d'organiser des événements ponctuels au rez-de-chaussée.

Le montant de ces travaux est estimé à 205 000 €

Afin d'être accompagnée dans la réalisation de ce projet, la commune a lancé, le 10 janvier dernier, une consultation auprès de trois cabinets d'architecture.

Une réponse était demandée pour le 20 janvier 2021.

Deux cabinets ont fait une proposition :

- Cabinet d'architecture ARC&A
Proposition d'honoraires : Taux de rémunération fixé à 12 % HT du montant HT des travaux
- Cabinet d'architecture F.GAU
Proposition d'honoraires : Taux de rémunération fixé à 11 % HT du montant des travaux HT.

La proposition de cabinet F.GAU étant la mieux disante, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier la mission de Maitrise d'œuvre au cabinet d'architecture F.GAU.

Ainsi le coût total du projet de la démolition des Halles serait de 230 000€

Adopté à l'unanimité.

4 – OPPOSITION A L'INSTALLATION D'EOLIENNES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose les points suivants :

Si le développement de l'énergie éolienne a suscité à l'origine de l'enthousiasme avec la promesse de produire de l'électricité tout en permettant à la France de lutter contre le réchauffement climatique par la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre, l'implantation des parcs éoliens provoque aujourd'hui des oppositions de plus en plus vives de la part des citoyens.

En effet, apparaît depuis quelques années la face sombre des projets éoliens : bétonnage du sol, paysages dévisagés, effets stroboscopiques, impacts écologiques notamment sur l'avifaune...

Particulièrement dans notre territoire où le cadre naturel constitue une richesse, l'implantation d'un parc éolien représente une atteinte majeure au paysage dans lequel il s'insère.

Il est également à noter que la commune est incluse dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Perche dont le bureau a voté en 2020 une motion d'opposition au développement de l'éolien.

Il apparaît donc que l'implantation de parcs éoliens sur le territoire de notre commune représenterait une atteinte majeure aux paysages et aux écosystèmes.

Aussi il est impératif de refuser toute implantation de parcs éoliens sur notre territoire en concordance avec la délibération adoptée le 10 décembre 2020 à l'unanimité des conseillers présents et représentés de la Communauté de Communes des Forêts du Perche.

Comme suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, acte le refus formel de l'installation de projets éoliens sur le territoire de la commune de Senonches.

Adopté à l'unanimité.

5 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2021

A. Demande de subvention travaux Centre Bourg

Les travaux de centre-bourg de la commune se poursuivent et malgré le contexte sanitaire actuel, aucun retard n'est constaté. La tranche optionnelle 1 va débuter au mois de février 2021 et devrait donc se terminer à la fin de l'année 2021.

Selon le planning prévisionnel des travaux, la commune devrait ainsi pouvoir lancer la tranche optionnelle 2 dans la foulée, afin que les entreprises titulaires du marché (COLAS et ARPAJA), puissent poursuivre leurs travaux dans la continuité en 2022.

Aussi afin de ne pas être bloqué dans l'attente de l'accord de subvention l'année prochaine, il est proposé au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers dans le cadre de ces travaux dès à présent, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE 2

Montant total des travaux = 930 172 €HT

Désignations	Montant HT
ETAT (DETR / DSIL / Contrat de Ruralité)	225 000 €
Conseil Régional (CRST / convention département/ région)	225 000 €
Conseil Départemental d'Eure et Loir (Dispositif Bourg-centre)	280 000 €
Autofinancement (20%)	200 172 €
TOTAL estimatif du projet HT (100%)	930 172 €

Adopté à l'unanimité.

B. Demande de subvention travaux école maternelle des Vallées

La commune de Senonches souhaite faire des travaux d'agrandissement de son école maternelle. En effet, le réfectoire où mangent les enfants n'a pas été prévu à l'époque pour accueillir autant d'enfants. Le manque de place du fait de la faible surface de la pièce et le nombre important d'enfants rend les services du midi difficiles notamment à cause du bruit.

De plus, le bâtiment dans son ensemble ne dispose pas de préau, ce qui en cas de pluie, rend particulièrement compliqué les récréations des enfants puisque ceux-ci ne peuvent pas aller dehors.

Durant les vacances d'été (juillet / août) 2021, ou en 2022 en fonction de l'avancement de la maîtrise d'œuvre.

PLAN DE FINANCEMENT

Désignations	Montant HT
Etat - DETR (30%)	84 000 €
Conseil Départemental d'Eure et Loir (30%)	84 000 €
Autofinancement (40%)	112 000 €
TOTAL estimatif du projet HT (100%)	280 000 €

Adopté à l'unanimité.

C. Demande de subvention pour la réfection des aires de jeux de la commune

Lors des vérifications et contrôles des différentes aires de jeux sur la commune, le bureau de contrôle a pointé que de nombreuses structures n'étaient plus aux normes. Une remise en état (réfection, pose de signalétique, remplacement d'éléments...), voir le remplacement de ces aires de jeux sont nécessaires, afin que la responsabilité de la commune ne puisse pas être engagée en cas de problème.

Le budget alloué pour ces réfections est de 27 466 €HT

Les travaux seront effectués début juin après l'obtention de l'accord de la Commission Permanente concernant les travaux du FDI.

PLAN DE FINANCEMENT

Désignations	Montant HT
Conseil Départemental d'Eure et Loir (30%)	8 240 €
Autofinancement	19 226 €
TOTAL estimatif du projet HT (100%)	27 466 €

Adopté à l'unanimité.

D. Demande de subvention pour le remplacement de chaudières des bâtiments communaux

La commune de Senonches dans le cadre de sa démarche de rénovation énergétique de ses bâtiments, a effectué le remplacement de l'intégralité de ses huisseries il y a 2 ans. Dans la continuité, la commune souhaite donc remplacer ses anciennes chaudières afin de réaliser des économies d'énergie, tout en optimisant sa consommation énergétique.

Les 3 bâtiments en question sont les suivants : la mairie / l'école maternelle / la maison des associations (ex-trésorerie).

Le chiffrage total pour le remplacement de ces chaudières est de **49 878,64 €**

Chaudière de la mairie = 22 391,71 €

Chaudière de la maison des associations = 8 690,71 €

Chaudière de l'école maternelle = 18 796,22 €

La mairie a reçu une notification de l'Etat qui soutien ces travaux de rénovation énergétique à hauteur de 13 800€

La société ENGIE prévoit de remplacer la chaudière de l'école maternelle durant les vacances scolaires de février / mars. Les autres chaudières devraient être remplacées durant le 2^{ème} trimestre 2021.

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux	Montant
Etat – Plan de relance	27,5 %	13 800,00 €
Energie E&L	38,5 %	19 203,00 €
Autofinancement	34,0 %	16 875,64 €
Total	100%	49 878,64 €

Adopté à l'unanimité.

E. Demande de subvention dans le cadre de l'installation de vidéo-protection

La commune de Senonches fait face depuis plusieurs années à des incivilités régulières causées principalement par des minorités de jeunes (dégradation mobilité urbain, nuisances nocturnes etc.). Pour faire face à ces désordres et pour veiller à la sécurité publique, il est proposé d'installer sur le territoire de la commune, un système de vidéosurveillance, axé principalement sur le centre-ville de Senonches. Un travail pour l'implantation du dispositif sera mené conjointement avec les gendarmes, et devra être validé par le référent sureté du département.

Les travaux seront effectués début juin après l'obtention de l'accord de la Commission Permanente concernant les travaux du FDI.

PLAN DE FINANCEMENT

Désignations	Montant HT
Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (20%)	10 100 €
Conseil Départemental d'Eure et Loir (30%)	15 150 €
Autofinancement	25 250 €
TOTAL estimatif du projet HT (100%)	50 500 €

F. Demande de subvention dans la cadre de la démolition des anciennes Halles

Par délibération en date du 17 mars 2016, le conseil municipal a validé le projet d'aménagement des espaces publics du centre-bourg. Simultanément à ce projet, la commune a souhaité s'engager dans une stratégie de revitalisation de son centre-bourg pour les 10 à 15 prochaines années, soutenue financièrement par l'Etat, le Département, la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations. Une étude de revitalisation du Centre-bourg, visant à doter la commune d'un plan d'actions pour renforcer son attractivité, a donc été menée faisant évoluer le projet initial des travaux envisagés.

Dans le cadre de ces actions, la réhabilitation des halles (ancienne mairie) constitue le projet phare de requalification du bâti et la création d'une centralité. La municipalité souhaite procéder à la démolition du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie rapidement, afin de pouvoir continuer les actions du programme bourg-centre. Cette démolition aura un double objectif :

- Permettre l'accueil d'un marché couvert hebdomadaire privilégiant un circuit courts pour les producteurs locaux et apporter une activité commerciale régulière. Ce nouvel espace pourra être utilisé pour des manifestations et autres événementiels porté par les acteurs publics ou privé.

- Créer un accès et une transversalité entre la place des Halles et le château de Senonches. L'ouverture permettra de donner un visuel direct sur le château pour le mettre en valeur et faciliter la mobilité des administrés.



Les travaux seront effectués dès que le plan de financement définitif du projet sera validé par les partenaires financiers.

PLAN DE FINANCEMENT

Désignations	Montant HT
ETAT DSIL / contrat de ruralité (25%)	57 500 €
Conseil Régional (convention région / département) (25%)	57 500 €
Conseil Départemental d'Eure et Loir – dispositif Bourg-centre (30%)	69 000 €
Autofinancement (20%)	46 000 €
TOTAL estimatif du projet HT (100%)	230 000 €

Adopté à l'unanimité.

G. Demande de subvention pour l'achat de matériel pour les services techniques

Les services techniques de la commune sont de plus en plus sollicités pour faire l'entretien des voiries (désherbage, broyages chemin communaux) et le matériel dont ils disposent est de plus en plus vétuste. Pour les véhicules, il en est de même, puisque tous les véhicules ont plus de 150 000 km au compteur, et que les réparations deviennent de plus en plus onéreuses.

Il est donc envisagé de racheter un tracteur muni d'un épareuse (pour 39 800 €HT) pour faciliter le travail d'entretien, ainsi qu'un camion benne (36 638 €HT) afin que les agents ne soient pas tributaires de l'état des véhicules pour effectuer leurs tâches quotidiennes.

Le total des acquisitions se porterait à 76 438 €

Les achats de ce matériel seront effectués début juin après l'obtention de l'accord de la Commission Permanente au titre de la DETR.

PLAN DE FINANCEMENT

Désignations	Montant HT
Etat DETR (30%)	22 931 €
Autofinancement	53 507 €
TOTAL estimatif du projet HT (100%)	76 438 €

Adopté à l'unanimité.

H. Demande de subvention pour l'achat d'équipements mobiliers et numériques pour l'école J.Y Cousteau

Lors des derniers conseils d'école, M. POMMIER, directeur de l'école primaire J-Y Cousteau a fait remonter plusieurs demandes concernant l'équipement de l'école primaire :

- Renouvellement du mobilier d'une classe, puisque le mobilier actuel est encore en bois, ce qui en cette période sanitaire, n'est pas idéale en terme de désinfection et d'hygiène.
- Pouvoir bénéficier d'équipements numériques au sein de l'école primaire, afin que les élèves puissent commencer à suivre les apprentissages via les nouveaux moyens numériques comme demandé par le gouvernement. En effet, l'école Cousteau n'est pas encore équipée de ces nouveaux outils mais il faudra une concertation entre la mairie et les professeurs pour voir les équipements nécessaires et utiles.

Le mobilier pourra être commandé dès la validation du budget primitif, et les TBI pourront être installés durant les vacances d'été.

PLAN DE FINANCEMENT

Désignations	Montant HT
Conseil Départemental d'Eure et Loir (30%)	7 650 €
Autofinancement	17 850 €
TOTAL estimatif du projet HT (100%)	25 500 €

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de ces travaux, conformément aux plans de financement présentés ci-dessus ;
- de solliciter le soutien financier de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil départemental, et de tout autre financeur possible au taux d'aide le plus élevé ;

Adopté à l'unanimité.

6 – AVENANT N°1 AU MARCHE ATTRIBUE A COLAS POUR LES TRAVAUX DU CENTRE-BOURG
--

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre des travaux du Centre-Bourg, il convient qu'un avenant au marché attribué à l'entreprise COLAS soit effectué.

Le présent avenant a pour objet d'ajouter et de modifier des prestations, de prendre en compte des aléas de chantier et d'introduire des prix nouveaux relatifs à ces modifications, telles que :

- Les enrobés de voirie sur Routes Départementales
- Traversée piétonne rue du Tramway
- Création d'un réseau d'assainissement EP rue de Verdun
- Extension du dallage d'une terrasse
- Ajustements mobiliers
- Autres prestations

Le montant total de l'avenant n°1 au marché s'élève à **77 692.80 € TTC**.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché attribué à l'entreprise COLAS
- D'imputer la dépense au budget

Adopté à l'unanimité.

7 – DEMANDE DE SUBVENTION A ENERGIE EURE-ET-LOIR POUR LE REMPLACEMENT DE CHAUDIERES

POINT ANNULE

8 – AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET 2021

En application de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé aux membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette autorisation est formulée pour le budget principal et pour l'ensemble des budgets annexes de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020.

Adopté à l'unanimité.

9 – VALIDATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LLOYD PAILLARD (PEP 28)

Depuis l'ouverture du château-musée de Senonches, sa fréquentation augmente progressivement, ce qui a nécessité en 2019 l'établissement d'un partenariat à l'initiative de la commune avec l'association des Pep 28, pour renforcer l'équipe de médiation et d'animation du château, en mettant à disposition un de leur salarié, à savoir M. PAILLARD Lloyd.

Une convention avait été établie afin de définir cette mise à disposition du personnel. Cependant, certains éléments de l'ancienne convention ne sont plus à jour (horaires de travail, missions du salarié, coût salarial). Il convient donc de reprendre une convention actualisée pour se conformer à la réalité du travail effectué par M. PAILLARD.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention (présente en annexe à la délibération), afin que la programmation et les animations culturelles de la saison à venir puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

Adopté à l'unanimité.

10 – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : AMELIORATION ENERGETIQUE RUES TRAVERSIERE, VINCENEUX, ET DE L'AVENIR

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir :

Lieu : SENONCHES

Libellé : rue Traversière, Vinceneux et de l'Avenir

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

En cas d'accord, ces travaux seraient alors réalisés par ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

	coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir		contribution de la commune* (Article L5212-26 du CGCT)	
	18 000 €	100%	18 000 €	0%	0 €
	18 000 €	40%	7 200 €	60%	10 800 €
TOTAL	36 000 €	70%	25 200 €	30%	10 800 €

**au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)*

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **adopte** le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- **approuve** le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par ENERGIE Eure-et-Loir.

Adopté à l'unanimité.

12 – MARCHÉ ECOLE COUSTEAU : ATTRIBUTION DU LOT N°3

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que, dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Jacques-Yves COUSTEAU, le lot plomberie ayant pour objet le remplacement des lave-mains dans les sanitaires filles et garçons du rez-de-chaussée, n'a fait l'objet d'aucune offre durant les consultations des entreprises publiées les 19 mai et 25 septembre 2020.

Conformément à la délibération prise lors du précédent Conseil municipal où le lot n° 3 a été déclaré infructueux, la commune a procédé à un dialogue compétitif entre les entreprises locales afin de réaliser les travaux de plomberie et ne pas entraver le travail des autres professionnels.

Ainsi, Monsieur le Maire informe les membres présents que l'offre retenue comme étant économiquement la mieux disante est celle de l'EURL DESLANDES, pour un montant de 10 124,89 € hors taxes, soit 12 061,60 € toutes taxes comprises. Son intervention réalisée simultanément avec celle du lot n° 2 – maçonnerie, est prévue lors des prochaines vacances d'hiver, avec une mise en service effective le jour de la rentrée des élèves, le 8 mars prochain.

Les travaux ayant fait l'objet du marché dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire seront terminés pour la rentrée à venir.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

* *

*